

TALENCE

Le petit plaisir du maire

CONSEIL MUNICIPAL Alain Cazabonne s'irrite des « oppositions systématiques » de certaines associations. Et se réjouit quand le tribunal vient trancher en faveur de la Ville

PATRICK FAURE

p.faure@sudouest.fr

Nous sommes au début de la séance du Conseil municipal, ce lundi soir, et Alain Cazabonne ne veut laisser à personne le soin de commenter cette information : « M. Zmirou et son Association de défense du cadre de vie de Talence sud (Adecats), voulaient obtenir par référé de faire cesser les travaux de démolition entrepris place de Gaulle, à Thouars. Le tribunal a décidé de le rejeter, sans même d'audience. »

Le premier magistrat talençais commente brièvement : « Il y a de petits plaisirs comme ça, qu'on ne peut pas se refuser...! »

La « danseuse »

La délibération suivante permet à Bernard Conte (opposition Front de gauche) de revenir à la charge « sur cette danseuse de la commune qu'est la salle de La Médoquine ». Il estime d'abord « que la subvention nette qui lui est accordée pourrait être réduite et qu'en ces temps de crise, il serait judicieux de supprimer les jetons de présence des deux élus (M. Jestin, président et M^{me} Chadebost, vice-présidente) qui représentent la ville dans cette Société d'économie mixte ».

Alain Cazabonne rappelle « que c'est par délibération du Conseil municipal d'avril 2014, que ces élus municipaux ont été désignés comme administrateurs au sein de Talence gestion équipements. Le code des collectivités territoriales stipule que les élus locaux agissant en tant que mandataires



Marie Fauré, élue d'opposition NPA. PHOTO P.F.

peuvent percevoir une rémunération ». Et d'ajouter : « L'avenir de la Médoquine sera ce que la Métropole en décidera en janvier 2015. Si elle veut prendre en charge cet équipement, nous en sommes d'accord. Pour les administrateurs, je vous rappelle que voilà 25 à 30 ans que cela fonctionne comme ça ! » L'opposition vote contre.

La ville-canton

Les trois élus Europe Écologie-Les Verts vont, pour leur part, s'abste-

nir d'approuver la délibération liée au Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes du Conseil général, représenté au sein de l'assemblée locale par Denise Greslard.

La somme affectée au canton est de 129 775 €. La commune de Talence étant aussi un canton, il lui appartient de solliciter cette subvention, destinée au financement des travaux de toiture de la crèche l'Éléphant bleu et du préau de l'école Paul-Lapie.

Denise Greslard (opposante PS)

se félicitera, lors de la délibération suivante concernant les tarifs municipaux, « qu'ils soient devenus très progressifs, dans l'ordre de justice sociale ; nous le saluons ! » Et quand Monique de Marco (EELV) juge « qu'il aurait été intéressant de moduler plus les tarifs liés aux activités des seniors et celui du repas du mercredi trop cher pour les scolaires », Alain Cazabonne réagit : « Cette réforme des rythmes scolaires nous coûte 400 000 euros ; si l'on ajoute la restauration scolaire, cela va faire un total d'un million d'euros ! Il faut mettre une limite. Ceux qui prennent ce repas du mercredi, paient le prix de re-

Les rythmes scolaires

Marie Fauré (NPA) estime « qu'il aurait fallu exiger de l'État le financement des nouveaux rythmes scolaires. Malgré votre tentative d'harmonisation des tarifs, ce sont les parents qui vont payer l'effet pervers de cette réforme ».

M^{me} Fauré vote donc contre, les élus EELV et Bernard Conte s'abstiennent, alors que le PS se prononce en faveur de cette délibération.

Dans le cadre de l'opération de démolition et reconstruction du groupe scolaire Georges-Lasserre (coût total de 5 195 913 euros hors taxes), il s'avère aujourd'hui nécessaire de passer un avenant en vue de prolonger sa durée globale d'exécution (38 mois). Avenant approuvé par le Conseil, pour 17 mois supplémentaires de travaux, qui doivent se terminer en janvier 2016.

À VILLENAVE

Marche républicaine

En réaction au scrutin des Européennes qui voit le FN arriver en tête du scrutin sur la commune, le Collectif citoyen villenavais pour la défense des valeurs de la République organise une marche dimanche, à 19 heures, au départ de l'avenue de la République (intersection route de Toulouse). Dans un communiqué de presse paru hier, le groupe explique ainsi sa démarche : « Ne laissons pas la peur entamer nos valeurs. Tous, ensemble, faisons face afin que le Front national cesse d'être perçu comme une solution. »

Sendero flamenco sur la scène du théâtre Méliès

L'association Sendero flamenco présente le 31 mai, à 21 heures, son spectacle de fin d'année intitulé « Zorro », au théâtre Georges-Méliès, route de Toulouse.

Avec la participation d'Antoine Guerrero à la guitare, de Laetitia Etienne (palmas/cajon) et sous la direction de Julien Nuvoli, le spectacle devrait être haut en couleur.

Tarifs : 10 €, 5 € (enfant). Renseignements : senderoflamenco.overblog.com ou au 06 98 01 90 15.



Le spectacle « Leyenda gitana » était proposé en 2013.

ARCHIVES PAULIN HASSIKA

DE VILLE EN VILLE

Une longue nuit au château de l'Erm

BÈGLES Christophe Laurier présentait mardi dernier, en avant-première au cinéma Le Festival, son court-métrage « Al Pais », lauréat avec 7 autres d'un appel à projet de TV7. « Adeptes du cinéma de genre, j'aime mettre en scène des "gueules". C'est un film noir, tourné de nuit dans le Périgord noir, pour satisfaire à la contrainte de "la nuit" imposée pour la compétition », explique le réalisateur avec un petit sourire.

Originaire du Périgord, il se joue du folklore local et ne milite pas



pour la langue occitane. Le cadre du château de l'Erm enveloppe la scène d'une étonnante magie qui sert un suspense pas complètement sérieux. Cependant tout n'est pas que malice dans ce huis clos qui distille l'émotion image par image. PHOTO HÉLÈNE SIREYJOL

Grand prix cycliste

BÈGLES Du fait de l'organisation du 7^e grand prix cycliste, jeudi 29 mai, le stationnement sera interdit rue M.-Sembat, des deux côtés, entre le groupe scolaire et la place J.-Moulin, de 12 h 30 à 18 h.

Comme la circulation sera perturbée et afin d'éviter un engorgement routier, les organisateurs demandent à tous, dans la mesure du possible, d'éviter de circuler aux abords immédiats du circuit qui empruntera les rues M.-Sembat, Maréchal-Foch, J.-Guesde, C.-Camelle, Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny, Maréchal-Leclerc et Noutary.

C'est où Barbulesti ?

BÈGLES Au Poulailleur de Fred, la semaine dernière, une famille roumaine est venue répondre à cette question, que personne ne se pose. Au mur, une carte de l'Europe ; sur les tables, des pains roumains, de la djorba (soupe) et sur



les visages de la trentaine de personnes présentes, des sourires et une envie de partager. Stefania a raconté l'histoire de son départ de Roumanie, en 2007 : « à cause d'inondations catastrophiques, nous avons perdu nos maisons. Nous avons décidé de partir vers la France parce que chez nous, nous apprenons le français. Depuis nous déménageons sans arrêt d'un squat à l'autre. Les enfants ont déjà connu beaucoup d'écoles ».

Soutenue par le DAL, l'association Eurrom et par des voisins attentifs, la famille Mazarache a présenté son initiative « laissez-nous fer », proposition de repassage et nettoyages de voitures et autres : un travail déclaré pour sortir de la précarité, de la mendicité.

Renseignements auprès de Sophie Dehove, tél. : 06 74 53 54 52.

PHOTO H.S.

Voisins, voisines

LÉOGNAN Les bourrasques de



PHOTO SOPHIE NEUPERT

vent et de pluie du vendredi 23 mai ont eu raison de la tente dressée pour la Fête des voisins, dont les hôtes se sont repliés au sein de la résidence pour personnes âgées de Lignac.

Organisée par le Centre communal d'action sociale (CCAS), elle permet tous les ans de réunir ses résidents, leurs voisins et les aînés adhérents aux deux associations communales Sourire des Graves et les Genêts.

Après une mise en bouche de mignardises gourmandes, les seniors ont guinché au son du DJ Willy alternant pasodoble, madison, valse et chansons de variété française. En présence des élus référents, ce goûter animé et joyeux donnait tout son sens à cette fête nationale que la météo n'avait pas épargnée cette fois-ci.